

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 23 mai, à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présent-e-s : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Madame Sylvie CAROEN, Monsieur Alain LE CUNFF, Madame Edith LOTHE, Monsieur Cédric FAUCHEUX, Maires-Adjoint-e-s, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Monsieur Nicolas FOUQUE, Madame Anne-Marie BARET, Monsieur Patrick BONNEMYE, Madame Marie-Hélène CHAPDELAINE, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Philippe JOLY, Monsieur Raymond PIGNOL.

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Dominique PIGEAUD qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Madame Liliane CICERON qui donne procuration à Madame Michèle DESCHAMPS, Madame Christine BILLARD qui donne procuration à Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Monsieur Yves ARDELLIER qui donne procuration à Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Olivier FERON qui donne procuration à Monsieur Nicolas PIOT, Monsieur Jean-Noël DAUFFY qui donne procuration à Monsieur Philippe JOLY

Absente : Mme Anaïs GRAVADE

Date de convocation : 16 mai 2017

Secrétaire de Séance : Madame Muriel CHEVRON

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27
Présent-e-s et représenté-e-s : 26

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le compte rendu de la séance du 31 mars 2017.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. AFFAIRES GENERALES

- ***Délibération n°CM25/047/2017 : Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 23 mars 2017***

- **Prend acte** de ces décisions :

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
20/2017	28/03/2017		Participations des familles – Séjour Espace Jeunes à Loxstedt – Du 8 au 17 juillet 2017	
21/2017	28/03/2017		Participations des familles – Séjour ALSH « P'tits Chefs » – Du 17 au 21 juillet 2017	

22/2017	28/03/2017		Participations des familles – Séjour ALSH « Péniche » – Du 24 au 28 juillet 2017	
23/2017	13/04/2017	COLLECTIF LA BASSE COUR	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle au Parc de la Butte aux Grés – Collectif La Basse Cour – Le 15/04/2017	1 540.30 € TTC
24/2017	18/04/2017	ECOLAB	Signature d'un contrat d'abonnement et de services – Société ECOLAB – Désinsectisation écoles et ASLH et dératissage réseau d'eaux usées 2017 – 2020	3 056.40 € TTC (annuel)
25/2017	18/04/2017	COMPAGNIE DÉSDORDINAIRE	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle Place des Droits de l'Enfant – Compagnie Désordinaire – Le 14/05/2017	2 499 € TTC
26/2017	09/05/2017	ASSOCIATION ATOUT GROUPES	Signature d'une convention pour l'organisation, la gestion et l'animation d'un mini séjour "Petits Chefs" – Atout Groupes – Séjour été ALSH 2017	4 115 € TTC
27/2017	09/05/2017	ASSOCIATION MUSICA	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à l'espace Aragon – Association Musica – Pentecôte Folie's – Le 03/06/2017	1 650 € TTC
28/2017	10/05/2017	COMPAGNIE L'AUTOMNE OLYMPIQUE	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation avec la Compagnie l'Automne Olympique, pour la représentation du spectacle « Mon amour, ma béquille, ma bataille » à l'espace Aragon – Rencontre des Arts – le 13/05/2017	2 250 € TTC
29/2017	12/05/2017	AMIS DU DIGITAL FERROVIAIRE (ADDF)	Signature d'un contrat d'engagement pour une exposition – Association « Amis Du Digital Ferroviaire » (ADDF) – Pentecôte Folie's – Les 03 et 04/06/2017	100 € TTC
30/2017	12/05/2017	ASSOCIATION MUSICALE D'ARPAJON	Signature d'un contrat d'engagement pour une manifestation artistique – Association Musicale d'Arpajon – Pentecôte Folie's – Le 03/06/2017	300 € TTC

II. INTERCOMMUNALITE

- ***Délibération n°CM25/048/2017 : Convention de fonds de concours entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune d'Ollainville : participation de Cœur d'Essonne Agglomération aux travaux de voirie sur la commune d'Ollainville***

- **Approuve** les termes de la convention d'attribution de fonds de concours proposée par Cœur d'Essonne Agglomération.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec Cœur d'Essonne Agglomération, représentée par son Président.

- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget communal 2017.

Adoptée à l'unanimité

III. FINANCES

• **Délibération n°CM25/049/2017 : Commune – Adoption du Compte de Gestion – Exercice 2016**

- **Approuve** le compte de gestion de la Trésorière Principale pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes :

Section	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultats de L'exercice (c = a-b)	Excédent ou déficit antérieur reporté (d)	Résultat de clôture (d + c)
Fonctionnement	4 535 652.70 €	4 260 445.50 €	275 207.20 €	1 023 540.09 €	1 298 747.29 €
Investissement	728 897.72 €	723 928.20 €	4 969.52 €	- 156 323.56 €	-151 354.04 €
TOTAL	5 264 550.42 €	4 984 373.70 €	280 176.72 €	867 216.53 €	1 147 393.25 €

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)

• **Délibération n°CM25/050/2017 : Commune – Adoption du Compte Administratif – Exercice 2016**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance.

- **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2016 :

Section	Recettes (a)	Dépenses (b)	Résultats de L'exercice (c = a-b)	Excédent ou déficit antérieur reporté (d)	Résultat de clôture (d + c)
Fonctionnement	4 535 652.70 €	4 260 445.50 €	275 207.20 €	1 023 540.09 €	1 298 747.29 €
Investissement	728 897.72 €	723 928.20 €	4 969.52 €	- 156 323.56 €	-151 354.04 €
TOTAL	5 264 550.42 €	4 984 373.70 €	280 176.72 €	867 216.53 €	1 147 393.25 €

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)

• **Délibération n°CM25/051/2017 : Commune – Affectation des résultats – Exercice 2016**

- **Décide** d'affecter les résultats de l'exercice 2016 comme suit :

En section d'investissement – Dépenses :
Compte 001 – Déficit de l'exercice 2016 151 354.04 €

En section d'investissement – Recettes :
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 387 346.87 €

En section de fonctionnement – Recettes :

Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté 2016

911 400.42 €

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)

• **Délibération n°CM25/052/2017 : Bilan 2016 des Cessions et Acquisitions foncières**

- **Prend acte** de la communication du bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune en 2016, à savoir qu'au titre de l'exercice 2016 :

- aucune acquisition immobilière foncière n'a été réalisée,
- aucune cession immobilière n'a été réalisée,
- aucune cession foncière n'a été réalisée.

- **Décide** d'en informer la population.

• **Délibération n°CM25/053/2017 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie – Travaux écologiques de réouverture de la Mare la Fosse**

- **Sollicite** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la plus élevée possible, pour un montant de travaux estimé à 23 300 € HT.

- **Dit** que la dépense a été inscrite au Budget Primitif 2017 de la Commune.

- **Atteste** du non commencement des travaux à ce jour.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM25/054/2017 : Régie de menues dépenses « Accueil de Loisirs » : abrogation, institution et ajouts de menues dépenses**

- **Abroge** les décisions suivantes :

- la délibération du 22 juillet 1988 instituant une régie d'avances pour les dépenses du centre de loisirs maternel,
- la délibération du 25 février 2000 modifiant cette régie,
- la décision n°12/2013 du 27 mars 2013 augmentant l'encaisse de la régie du centre de loisirs,

- **Décide** d'instituer une régie d'avances « menues dépenses » auprès de l'accueil de loisirs (ALSH) d'Ollainville, comme suit :

1- La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2- La régie paie les dépenses suivantes :

- Petites fournitures (60632)
- Alimentation (60623)
- Pharmacie (60628)
- Matériel d'activité (6068)
- Participation aux sorties (611)
- Transports (6247)

3- Les dépenses désignées ci-dessus sont payées en numéraire.

- 4- L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.
- 5- Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 610 €.
- 6- Le régisseur verse auprès du Trésorier Principal la totalité des pièces justificatives de dépenses au minimum à la fin de chaque mois.
- 7- Le régisseur n'est pas assujetti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.
- 8- Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.
- 9- Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.
- 10- Le maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

IV. ENFANCE

- ***Délibération n°CM25/055/2017 : Régie de menues dépenses « Accueil de Loisirs » : abrogation, institution et ajouts de menues dépenses***

- **Adopte** les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2017/2018.

Restauration scolaire :

Quotients	Tarifs 2017/2018
QF1 <=229	1.28 €
230<=QF2<389	1.79 €
390<=QF3<539	2.64 €
540<=QF4<689	3.21 €
690<=QF5<839	3.67 €
840<=QF6<1039	3.99 €
1040<=QF7<1289	4.06 €
1290<=QF8<1529	4.20 €
1530<=QF9<1929	4.28 €
QF10=> 1930	4.41 €
Extérieurs	4.85 €
Le temps de restauration scolaire pour les Projets Alimentaires Individualisés (P.A.I.)	1.30 €
Tarif d'un repas sans inscription préalable	8.82 €

Accueil de Loisirs Élémentaire et Maternel (période de congés scolaires) :

Quotients	Tarifs 2017/2018
QF1 <=229	3.93 €
230<=QF2<389	4.50 €
390<=QF3<539	5.89 €

540<=QF4<689	7.33 €
690<=QF5<839	9.27 €
840<=QF6<1039	10.41 €
1040<=QF7<1289	10.62 €
1290<=QF8<1529	10.83 €
1530<=QF9<1929	10.94 €
QF10=> 1930	11.05 €
Extérieurs	15.26 €

Accueil de Loisirs Élémentaire et Maternel du mercredi après-midi en période scolaire :

Quotients	Coût horaire	Tarifs 2017/2018
QF1 <=229	0.33	2.48 €
230<=QF2<389	0.38	2.85 €
390<=QF3<539	0.49	3.68 €
540<=QF4<689	0.61	4.58 €
690<=QF5<839	0.77	5.78 €
840<=QF6<1039	0.87	6.53 €
1040<=QF7<1289	0.89	6.68 €
1290<=QF8<1529	0.90	6.75 €
1530<=QF9<1929	0.91	6.83 €
QF10=> 1930	0.92	6.90 €
Extérieurs	1.27	9.53 €

Garderie Élémentaire et maternelle matin :

Quotients	Tarifs 2017/2018
QF1 <=229	1.11 €
230<=QF2<389	1.27 €
390<=QF3<539	1.52 €
540<=QF4<689	1.80 €
690<=QF5<839	2.25 €
840<=QF6<1039	2.33 €
1040<=QF7<1289	2.36 €
1290<=QF8<1529	2.40 €
1530<=QF9<1929	2.42 €
QF10=> 1930	2.44 €
Extérieurs	2.94 €

Garderie maternelle soir :

Quotients	Tarifs 2017/2018
QF1 <=229	1.53 €
230<=QF2<389	1.73 €
390<=QF3<539	2.06 €
540<=QF4<689	2.34 €
690<=QF5<839	2.70 €
840<=QF6<1039	2.86 €
1040<=QF7<1289	2.88 €
1290<=QF8<1529	2.93 €
1530<=QF9<1929	2.96 €
QF10=> 1930	2.99 €
Extérieurs	4.00 €

Temps de garderie de 18h30 à 19h00 pour les enfants d'élémentaire (sur dérogation) :

Par enfant/forfait ½ heure	3.00 €
----------------------------	--------

Etudes surveillées :

	Tarifs 2017/2018
Par enfant/mois	26.80 €
2 enfants et plus/mois	23.00 €
Occasionnel/jour	3.46 €

Repas personnel communal et enseignant :

Tarifs 2017/2018
2.50 €

Portage des repas – 3ème âge :

Tarifs 2017/2018
4.03 €

- **Prend acte** des revenus pris en compte lors du calcul du quotient familial des familles dont les parents sont divorcés.

- **Précise** que les participations des familles aux séjours organisés par l'accueil de loisirs seront calculées sur la base des 10 tranches de quotients familiaux existantes.

Adoptée à l'unanimité**V. PERSONNEL**

- ***Délibération n°CM25/056/2017 : Indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux***

- **Décide** d'attribuer au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers municipaux délégués, les indemnités de fonction précisées ci-dessous.

Maire	53,2%	de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
1 ^{er} Adjoint	20%	de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
2 ^{ème} Adjoint	20%	de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
3 ^{ème} Adjoint	20%	de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
4 ^{ème} Adjoint	20%	de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
5 ^{ème} Adjoint	20%	de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
6 ^{ème} Adjoint	20%	de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
7 ^{ème} Adjoint	20%	de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
8 ^{ème} Adjoint	20%	de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Conseiller Municipal délégué	6%	de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Conseiller Municipal délégué	6%	de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
Conseiller Municipal délégué	6%	de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

- **Dit** que cette décision sera applicable à compter du 1^{er} juin 2017.
- **Dit** que la dépense correspondante est inscrite au Budget Primitif 2017.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme TAVERNIER)

VI. URBANISME

- ***Délibération n°CM25/057/2017 : Plan local d'urbanisme – Avis du conseil municipal sur le dossier de mise en compatibilité du PLU avec le projet de la Zone d'Aménagement Concerté des Belles Vues à Arpajon et Ollainville***

- **Emet** un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du PLU, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)

- ***Délibération n°CM25/058/2017 : Avis sur le programme des équipements publics et le dossier de réalisation - Projet de la Zone d'Aménagement Concerté des Belles Vues à Arpajon et Ollainville***

- **Emet** un avis favorable sur le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)

- ***Délibération n°CM25/059/2017 : ZAC des Belles Vues : approbation de la convention quadripartite relative à la réalisation du groupe scolaire***

- **Approuve** les termes de la convention quadripartite relative à la réalisation du groupe scolaire de la ZAC Les Belles Vues à Arpajon et Ollainville, fixant notamment les modalités de réalisation et de financement de cet équipement, telle qu'annexée à la présente délibération.

- **Autorise** le Maire à signer ladite convention.

- **Autorise** le Maire à signer au nom de la Commune toutes les pièces et actes relatifs à la réalisation du groupe scolaire sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur conformément aux modalités définies dans la convention,

- **Donne** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. JOLY, M. DAUFFY, M. PIGNOL)

• **Délibération n°CM25/060/2017 : Lancement d'une procédure d'aliénation d'une partie du chemin rural dénommé Chemin du Petit Canal**

- **Constate** la désaffectation du tronçon du chemin rural dénommé Chemin du Petit Canal.
- **Décide** de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du tronçon du chemin rural dénommé Chemin du Petit Canal, en application de l'article L161-10 précité.
- **Demande** à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.
- **Demande** à Monsieur le Maire de saisir le service des domaines sur ce projet.
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM25/061/2017 : Acquisition d'une partie de la parcelle AK n° 160 pour 185 m² - Rue du Gay Pigeon à Ollainville et des parcelles AK n° 163 et n° 171 – Rue de Saint-Arnoult à Ollainville**

- **Décide** d'acquérir une bande de terrain de 185m² issue de la parcelle référencée AK n° 160 dans le cadre de l'aménagement de la deuxième phase de l'opération immobilière de la société SCI OLLAINVILLE DOMAINES – Rue du Gay Pigeon et les parcelles AK n° 163 et n° 171 auprès de l'indivision Chevallier, à l'euro symbolique.
- **Autorise** le classement dans le domaine public communal des 184 m² issus de la parcelle AK n°160.
- **Autorise** le classement dans le domaine public communal des parcelles AK n°163 et n°171.
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir ainsi que les pièces et documents y afférents.
- **Dit** que le règlement de la dépense sera imputé sur le budget 2017.

Adoptée à l'unanimité

• **Délibération n°CM25/062/2017 : Exercice du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles – Subventions du Conseil Départemental et du Conseil Régional**

- **Décide** d'exercer son droit de préemption pour garantir le maintien de la vocation agricole et naturelle sur les parcelles cadastrées section B n° 101,105 et 110 au prix de 5 000 € et de les acquérir.
- **Autorise** Monsieur le Maire à défaut d'acceptation des vendeurs de saisir le juge des expropriations.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou toute autre personne de son choix, à signer l'acte authentique qui sera établi en l'étude de Maître BERTHON, 19 boulevard Jean Jaurès à ARPAJON.
- **Précise** que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2017.
- **Sollicite** une subvention, la plus large possible, portant sur l'acquisition de ce bien auprès du Conseil Départemental au titre des Espaces Naturels Sensibles et du Conseil Régional.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier de subvention.

- **Donne** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

VII. INFORMATIONS

La séance est close à 22h45.



Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

Pour le Maire empêché,
par délégation,
Michèle DESCHAMPS
^{1^{er}} adjoint

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 6 juin 2017.